



École
nationale
des
chartes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2020

Délibération n°2020-012 : décision budgétaire rectificative n°1 - exercice 2020

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 octobre 2020,

Article 1 - approuve la décision budgétaire rectificative suivante (variation) :

- 75 895 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 27 571 € en personnel ;
 - 14 159 € en fonctionnement ;
 - 34 165 € en équipement ;
- 75 895 € de crédits de paiement dont :
 - 27 571 € en personnel ;
 - 14 159 € en fonctionnement ;
 - 34 165 € en équipement ;
- 141 019 € de solde budgétaire en excédent.

Article 2 – approuve les prévisions budgétaires réactualisées suivantes :

- 710 € de variation positive de trésorerie ;
- 220 669 € de résultat patrimonial ;
- 270 669 € de capacité d'autofinancement ;
- 175 569 € d'apport au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

PSL 

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@chartes.psl.eu
u
Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@chartes.psl.eu
www.chartes.psl.eu

Nombre de votants : 14
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 4

Le vice-président du conseil d'administration
de l'École nationale des chartes



Bruno RICARD